



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 5

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et le 23 septembre à 18 heures et 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 septembre 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, MME CELERIER, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. DOMENEGHETTY, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME BEC (POUVOIR A M. GARDE), M. PUGET (POUVOIR A MME TOULZE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), M. BAMIÈRE (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME CABERO (POUVOIR A M. PERE).

**Etaient absents excusés** : MME PIEROT, MME PERROUX

M. PHILIPPE MERLEY a été élu secrétaire de séance

### **DÉLIBÉRATION n°2020/87**

**Objet : Cession d'emprises foncières communales en faveur de Toulouse Métropole dans le cadre de la requalification du chemin de la Violette**

Vu la demande de Toulouse Métropole en date du 06 juillet 2020,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la requalification du chemin de la Violette, déclarée d'utilité public par arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2018, Toulouse Métropole doit acquérir les emprises foncières, définies ci-dessous appartenant à la commune :

- Une emprise foncière de 78 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AB 9
- Une emprise foncière de 61 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AB 25
- Une emprise foncière de 1 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AB 155
- La parcelle cadastrée AC 20 développant une contenance de 5 m<sup>2</sup>

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le **29 SEP. 2020**

ID : 031-213105612-20200929-D\_2020\_87-DE



A cet effet, il est proposé de céder ces emprises foncières à Toulouse Métropole au prix d'un euro (1€), précision faite que les frais liés à cette opération seront pris en charge par Toulouse Métropole (géomètre, frais d'acte).

Concernant la clôture présente sur les parcelles AB 9, AB 25 et AB 155 impactée par les acquisitions foncières, il est proposé de reconstituer celle-ci en nouvelle limite de propriété.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver la cession des emprises foncières ci-dessous désignées au prix d'un euro (1€), précision faite que les frais liés à cette opération seront pris en charge par Toulouse Métropole (géomètre, frais d'acte).
- D'approuver la reconstitution de la clôture en nouvelle limite de propriété
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents en relation avec cette cession

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la cession des emprises foncières ci-dessous désignées au prix d'un euro (1€), précision faite que les frais liés à cette opération seront pris en charge par Toulouse Métropole (géomètre, frais d'acte).
- D'approuver la reconstitution de la clôture en nouvelle limite de propriété
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents en relation avec cette cession

*Pour copie conforme,*

Pour le Maire,  
et par délégation,  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ

Le Maire,  
Marc PÉRE

- Transmis le

**29 SEP. 2020**

- Affiché le

**29 SEP. 2020**